

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2023

- 02 janvier Décret n° 2023-01 portant nomination du
Président du Haut Conseil des Collectivités
territoriales 01

02 janvier Décret n° 2023-02 portant convocation de la
première session du Haut Conseil des
Collectivités territoriales 02

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**Décret n° 2023-01 du 02 janvier 2023
portant nomination du Président
du Haut Conseil des Collectivités territoriales**

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution, notamment en son article 66 ;

VU la loi organique n° 2016-24 du 14 juillet 2016 relative à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil des Collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2022-1774 du 17 septembre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2022-1775 du 17 septembre 2022 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2022- 1921 du 20 octobre 2022 déterminant la liste des membres du Haut Conseil des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2022- 1938 modifiant le décret n° 2022-1921 du 20 octobre 2022 déterminant la liste des membres du Haut Conseil des Collectivités territoriales,

DECREE :

Article premier. - Madame Aminata MBENGUE NDIAYE, est nommée Président du Haut Conseil des Collectivités territoriales.

Art. 2.- Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 02 janvier 2023

Par Le Président de la République

Macky SALL

Le Premier Ministre

Amadou BA

Décret n° 2023-02 du 02 janvier 2023 portant convocation de la première session du Haut Conseil des Collectivités territoriales

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution, notamment en son article 66 ;

VU la loi organique n° 2016-24 du 14 juillet 2016 relative à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil des Collectivités territoriales, notamment en son article 9 ;

VU la loi n° 2021-35 du 23 juillet 2021 portant Code électoral modifiée ;

VU le décret n° 2022-1418 du 20 juillet 2022 fixant la date du scrutin et portant convocation du collège électoral pour l'élection des hauts conseillers ;

VU le décret n° 2022-1447 du 27 juillet 2022 portant répartition des sièges au scrutin majoritaire départemental pour l'élection des hauts conseillers ;

VU le décret n° 2022-1774 du 17 septembre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2022-1775 du 17 septembre 2022 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2022-1920 du 20 octobre 2022 déterminant la liste des membres nommés du Haut Conseil des Collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2022-1921 du 20 octobre 2022 déterminant la liste des membres du Haut Conseil des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2022-1938 modifiant le décret n° 2022-1921 du 20 octobre 2022 déterminant la liste des membres du Haut Conseil des Collectivités territoriales,

VU la décision n° 21/E/2022 du 13 septembre 2022 du Conseil constitutionnel,

DECREE

Article premier. - La première session du Haut Conseil des Collectivités territoriales, nouvellement composé, est convoquée le samedi 07 janvier 2023 à 10 heures au Centre International de Conférences Abdou DIOUF (CICAD).

Art. 2.- Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 02 janvier 2023

Par Le Président de la République

Macky SALL

Le Premier Ministre

Amadou BA

RUFISQUE - Imprimerie nationale DL n° 7539